

Oraison Funèbre

par le R.P. Paquet, S.J.

"Praeliabatur praelium Israël cum laetitia"
 "Ils combattaient l'âme joyeuse, les combats
 d'Israël".

Eminentissime Seigneur, (1)
 Excellence, (2)
 Mes Frères,

Pour une nation, c'est un devoir sacré de glorifier ses héros tombés au champ d'honneur. Ce sentiment est si naturel et tellement respectable que, même dans l'antiquité, les belligérants faisaient quelquefois trêve aux hostilités pour permettre de lui donner libre cours. En nous invitant à ce service funèbre, vous avez eu raison, Messieurs les organisateurs, de ne pas faire à l'enemi, l'injure de craindre qu'il pût s'offenser d'un tel hommage rendu à des braves. Il vous appartenait, en effet, d'en prendre l'initiative. Seul, le Pouvoir judiciaire est resté debout dans les contrées de l'occupation; seul, il continue à rendre des arrêts au nom du Roi. De plus, tandis que vous maintenez l'exercice du droit, vos confrères sont partis, et plusieurs sont tombés pour le défendre, avec un éclat qui rejaillit sur l'Ordre tout entier; vous pouviez donc donner à ce témoignage d'admiration fraternelle une sorte de caractère public.

Pour toutes ces raisons, Eminence, personne ne s'étonnera de vous voir mêler à la simarre de la magistrature et à la toge de l'avocat le chatoulement de votre pourpre. Croyez que nous vous en remercions avec une reconnaissance dont le moment n'est pas venu de vous dire l'expression, d'autant plus vive que nous devons la contenir.

Quelques uns d'entre vous, Messieurs, ont cru qu'il fallait qu'une parole se fît entendre dans cette cérémonie. On eût pu en trouver de plus éloquentes et de plus autorisées; mais quand semblable service est demandé au nom de la Patrie, on ne discute pas ses titres, on s'incline. Ce fut peut-être de ma part un peu téméraire; je tâcherais que vous n'ayez pas trop à le regretter. Je crains pas qu'il s'échappe de mes lèvres un seul mot qui puisse le moins du monde froisser les susceptibilités les plus chatouilleuses; je sais ce que je dois à la nécessité des circonstances, au caractère de cette cérémonie, au respect de celui qui a daigné la présider et de ceux qui sont venus l'honorer de leur présence

*
 * *

Quand je me mis à réfléchir sur ce qu'on demandait de moi, quand, dans le travail de la méditation, j'essayai de prendre contact avec mon auditoire et de comprendre ce qu'il attendait que je lui disse, il me sembla que dans mon âme s'agitaient trois pensées: la mentalité du Barreau dans les sacrifices que demandait la Patrie, le courage de ces soldats qui échangèrent la toge pour

1) Le Cardinal Mercier, archevêque de Malines.

2) Mgr Tacchi Porcelli, non apostolique, accrédité à Bruxelles.

l'uniforme et, parce que le crépe voile les couleurs du drapeau national, la pensée religieuse où doivent plonger et s'ancrer nos espérances immortelles.

Pour définir la mentalité de votre Ordre, il me suffira de citer les deux lettres de votre Batonnier qui compteront parmi les plus belles pages de vos annales:

"Ce sera l'éternel honneur du Barreau belge, y lisons-nous, et sa raison d'être, de n'obéir dans l'exercice de sa haute mission qu'à sa conscience, de parler et d'agir sans haine et sans crainte, de demeurer, quoiqu'il puisse advenir, sans peur et sans reproche. Son indépendance de tout pouvoir, il l'exerce, non pas dans l'intérêt de ses membres, mais dans l'intérêt de sa mission. Elle a développé dans son sein plus de discipline que d'orgueil; elle a formulé un code de règles sévères d'honneur et de délicatesse, qu'une élite seule peut supporter".

A cette école ne pouvait manquer de se développer parmi cette jeunesse ardente, avec le souci de la dignité personnelle, l'esprit de confraternité; et l'on devine comment ces âmes, mieux servies que le vulgaire par un sentiment plus épuré du Droit et un sens plus profond de la Justice, durent envisager le devoir de l'heure présente. Elles l'ont mesuré, ce devoir, non pas à ce que demandait la loi, mais à ce qu'imposait le péril, à ce qu'exigeait l'honneur. Ces jeunes gens comprirent qu'un grand exemple devait être donné par les intellectuels et ils n'hésitèrent pas; ils furent encouragés par les aînés qui poussaient l'abnégation jusqu'au sacrifice de leur femme, de leurs enfants, de leur situation, de leur confort. C'est dans cet enthousiasme patriotique que vous les avez vus s'enrôler, l'âme joyeuse: *praeliabatur cum laetitia*.

Membres de la Magistrature, du Parquet et du Barreau - car ils se rencontrent côte à côte dans les tranchées, confiant dans un commun élan des ardeurs qui, devant les tribunaux, de l'un et l'autre côté de la barre, se partageaient pour faire triompher les revendications de l'opprimé - tous apportent cette mentalité qui fait bien la mission sublime qu'ils viennent d'assumer. Esprits rompus à la discussion, ils s'assimilent avec une égale facilité les idées d'autrui et son état d'âme, saisissent rapidement la raison des ordres donnés, se plient sans peine aux exigences d'une situation, font prédominer le moral sur le physique et introduisent, dans les organismes militaires, où on les verse, la souplesse de l'obéissance, la rigidité de la discipline, l'élan de la spontanéité, la maîtrise de sentiments aussi malaisés à contenir que prompts à exploser et non moins puissants sous le frein qui les dompte que sous les rênes qui les dirigent. Vraiment de tels hommes ne peuvent former que d'excellents soldats. L'histoire de cette guerre le dira pour l'honneur de l'Ordre judiciaire; et déjà les chefs ont apprécié ces hautes qualités: témoin les distinctions flatteuses dont furent l'objet et ceux qui sont tombés et ceux qui, là-bas, combattent toujours pour la libération du territoire.

Dès la première heure de la déclaration de guerre, on a noté comment le danger commun avait, en Belgique, rapproché les partis et relevé la fusion des races qui lentement se spaliaient. C'est surtout entre les membres du Barreau que le double phénomène s'accroît. L'habitude de se couder dans les parvis de la Justice,

de se combattre avec courtoisie, de faire montre de ses sentiments confraternels, favorisés l'union. Ils se levèrent comme un seul homme, les Flamands et les Wallons, ceux du Sud et ceux du Nord, mettant au service de la même cause, les premiers la bonhomie, les seconds le sérieux qui les caractérise, faisant irruption dans les rangs les uns avec leur entrain, les autres avec leur ténacité, pour voler au secours de la patrie menacée. La Patrie! Cela veut dire la terre où dorment les aïeux, le sol qui nourrit les familles, l'atmosphère où baignent les monuments du passé et à travers laquelle filtrent les espérances de l'avenir. Il parut bien pourquoi ne le dirais-je pas ici? - il parut bien que quatre-vingt-cinq années de neutralité n'avaient pas altéré nos vertus guerrières, parce que, chez un peuple libre, l'amour de la paix ne compromet pas l'ardeur d'un patriotisme indéracinable.

Ils partirent donc, ces braves, dans toute la joie de leurs âmes, *proclibantur cum laetitia*. Nous les retrouvons sur tous les champs de bataille dont les noms désormais sont inscrits dans l'Histoire. A Liège, à Haelen, à Namur, à Dixmude, à Nieuport, dans la ceinture d'Anvers, sur les bords de l'Yser, partout ils ont laissé les vestiges de leurs pas, les trainées de leur sang, les cadavres de leurs frères.

Je n'ai pas cru manquer à la réserve que la situation nous impose et que cette cérémonie nous commande, en faisant devant l'ennemi l'éloge d'un adversaire qu'il peut être fier de combattre et dont la valeur glorifiera la Victoire, quels que soient les drapeaux sous lesquels elles viendra se ranger.

Pareils exploités, ces Frères, ne vont pas sans immolations; et les immolations ne se consomment pas sans meurtrir les cœurs et sans en faire sortir, suivant le beau mot de Saint Augustin, le sang qui jaillit par les yeux. Au milieu du scintillement des armes, au milieu de tout ce vacarme de guerre, il y a les larmes des mères, la douleur concentrée des pères, les pleurs des enfants, le deuil des veuves et des orphelins. Au sein de cette détresse, les âmes sentent se raviver des convictions qui, au delà de la tombe, font miroiter la joie de se retrouver un jour. Non, non, dit saint Paul, nous ne devons pas pleurer comme ceux qui n'ont pas d'espérance.

Eminence, dans cette lettre magistrale qui fit le tour du monde, vous l'avez déclaré en des termes que nul n'aura la faiblesse de recomposer et que je me contenterai de relire:

"Le Droit, c'est la Paix, disiez-vous, c'est à dire l'ordre intérieur de la nation bâti sur la Justice. Or, la Justice elle-même n'est absolue que parce qu'elle est l'expression des rapports essentiels des hommes avec Dieu et entre eux..."

"Les intérêts de famille, de classe, de parti, la vie corporelle de l'individu sont, dans l'échelle des valeurs, au-dessous de l'idéal patriotique, parce que cet idéal c'est le Droit qui est absolu. Ou encore, cet idéal c'est la reconnaissance publique du Droit appliqué à la nation, l'Honneur national. Or, il n'y a d'absolu dans la réalité que Dieu. Dieu seul domine, par sa Sainteté et par la souveraineté de son empire, tous les intérêts et toutes les volontés. Affirmer la nécessité absolue de tout subordonner au Droit, à la Justice, à l'Ordre, à la Vérité, c'est donc implicitement affirmer Dieu".

Vous ajoutiez, Eminence, avec un égal bonheur: "Quand nos humbles soldats, à qui nous faisons compliment de leur valeur, nous répondaient avec simplicité: "Nous n'avons fait que notre devoir, l'honneur l'exige", ils expriment à leur façon le caractère religieux du patriotisme".

Voilà pourquoi, mes Frères, vous êtes venus au pied des autels saluer ces héros. Pour quelques uns d'entre vous -comme pour cet académicien français qui, dans un article retentissant, suppliait son pays de revenir à la Foi de ses pères- ce qui vous amène, n'est-ce pas la persuasion et l'expérience que l'honnêteté, et moins encore l'honneur, ne se fonde pas sur une abstraction métaphysique, non plus que sur une affirmation implicite ou sur une notion vague? Il faut rattaché la justice immanente à l'idée de Dieu, établir la force du Droit sur son autorité, l'obligation du devoir sur sa bonté, concrètes, en un mot, ces attributs divins dans une personnalité dont nous puissions implorer la Providence.

*

* *

Il y a trois ans, à peu près jour pour jour, le Titanic disparut dans les flots de l'Océan. Vous vous rappelez l'émotion produite en Europe et en Amérique à la nouvelle de cette catastrophe. Tandis que sur un radeau, s'en allant à la dérive, quelques échappés récitait le Pater, des flancs du colosse, qui lentement s'enfonçait, on entendit monter vers le ciel les accents de l'hymne anglais, vigoureusement attaqué par l'orchestre du bord: "Plus près de toi, mon Dieu".

Oh! ce ne sont pas les situations que je compare: le géant des mers sombrait; la Belgique surnage. Mais ce qu'il convient de souligner ici c'est, dans un extrême danger, le même besoin des âmes de se retourner vers Dieu, le même mouvement du cœur qui, d'un bond, se rapproche de Celui dont dépendent, dans le monde, la vie des individus et les destinées des nations.